



PRÉFET DES BOUCHES DU RHÔNE

*Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur*

*Service de Prévention des Risques
Unité Risques Industriels Accidentels*

Marseille, le **24 JUIL 2019**

La Directrice

à

Monsieur le Directeur,
Société AIRBUS HELICOPTERS
Aéroport international de Marseille-Provence
13725 MARIGNANE Cedex

A l'attention de Monsieur Trintignac

Nos réf. : *SPIR/URCS/2019/JuJ*

N° S3IC : 64.589- P1

Affaire suivie par : Antoine Brunaux

antoine.brunaux@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 04.88.22.63.84

Objet : conclusions de la visite d'inspection du 18 juin 2019

Réf. : votre courriel du 05/07/2019

PJ : 1 fiche de remarques

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet par l'inspection des installations classées d'une visite d'inspection le 18/06/2019.

Cette visite, non exhaustive, était axée autour des points particuliers suivants :

- Gestion des déchets
- Tri 5 flux

Suite à cette visite d'inspection, une liste de remarques vous ont été notifiées par l'Inspecteur des installations classées. Par courrier visé en référence, vous m'avez fait part de vos observations, compléments d'information et/ou engagements en réponse à ces constats.

Au terme de cet échange, je vous informe que l'ensemble des remarques ont fait l'objet d'une réponse adaptée de votre part.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice et par délégation,

Le Chef de l'Unité
Risques industriels accidents

Jean-Luc ROUSSEAU